



Révision de penssion alimentaire

Par **krawezyk**, le **15/02/2008** à **20:03**

un nouveau jugement a était attribuer le 22 février2007 , mon ex mari refuse de m'augmenter la pension en février 2008 rna t'il le droit ?

Par **ly31**, le **15/02/2008** à **20:17**

Bonsoir,rnrnVotre ex mari refuse de vous augmenter la pension alimentaire pour vos enfants !rnrnJe vous conseille de lui faire remarquer que dans le jugement de divorce est mentionné, que la pension alimentaire est révisable tous les ans !rnrnMaintenant, s'il ne veut pas comprendre, dites lui que vous allez revoir le JAF (Juge des Affaire Familiales) et envoyer à votre ex mari un courrier en recommandé avec A.R.rnrnJe vous souhaite une soiréernrny31